



REGLEMENT EPS

Ce document a pour but de mettre en place des règles de vie communes pour tous en EPS afin que chaque élève puisse agir en toute sécurité et dans un confort maximal.

EN EPS LE CARNET DE LIAISON EST OBLIGATOIRE

La tenue :

Une tenue adaptée à l'EPS est exigée

Les cheveux longs seront attachés. Les chaussures lacées. Les bijoux posés.

UNE PAIRE DE CHAUSSURES PROPRES (OU CHAUSSETTES POUR L'ESCALADE) SORTIES DU SAC OBLIGATOIRE DANS LES GYMNASES

Un change est souhaitable en EPS et obligatoire pour les activités extérieures.



Les interdits :

La possession d'un téléphone portable, ou tout autre objet électronique.

La casquette à l'intérieur du gymnase

Les chewing-gums et les friandises

Les bagues, montres, colliers et bijoux pendant les cours d'EPS

Les désodorisants en spray sont interdits pour des raisons de sécurité



Les déplacements vers les installations (gymnase, hippodrome...) :

Se ranger dans la cour et rester groupés du collège aux lieux de pratique

S'arrêter à chaque intersection et attendre le signal de l'enseignant pour traverser.

Circuler sur les trottoirs. Ne pas retarder le groupe en traînant.

En car, se tenir assis dans le sens de la marche et **S'ATTACHER**

Une attitude respectueuse :

A la sonnerie : Se ranger dans la cour aux emplacements prévus.

Les élèves doivent se changer calmement et rapidement dans les vestiaires

Ne pas aller aux vestiaires avant que tout ne soit rangé

Dribbles ou jonglages interdits pendant les consignes

Ne pas aller aux toilettes sans autorisation. Attendre le professeur avant de quitter le gymnase

Respecter et ranger le matériel (**les dégradations seront facturées aux familles**)

Faire preuve de fair-play, de volonté et de respect envers les enseignants et les autres élèves ;

Le **REFUS DE PARTICIPER sera sanctionné**



Les INAPTITUDES

- Se référer au règlement intérieur

- **EXCEPTIONNELLEMENT LES PARENTS PEUVENT** demander à l'enseignant de ne pas faire participer leur enfant au cours d'EPS. Attention la réponse à la demande des parents est une TOLERANCE accordée par l'enseignant et/ou le chef d'établissement et en aucun cas ne peut être imposée par les parents (cf décret du BO). Ce n'est en aucun cas une dispense de cours des parents.

TOUTE ENTRAVE AU REGLEMENT SERA SANCTIONNEE PAR LE PROFESSEUR et L'ELEVE POURRA ETRE EXCLU DE COURS

Mise en place par les enseignants d'EPS sous couvert du chef d'établissement : Mme PINAUD

« Lu et approuvé »
Signature de l'élève

« Lu et approuvé »
signature des parents



REGLEMENT EPS

Ce document a pour but de mettre en place des règles de vie communes pour tous en EPS afin que chaque élève puisse agir en toute sécurité et dans un confort maximal.

EN EPS LE CARNET DE LIAISON EST OBLIGATOIRE

La tenue :

Une tenue adaptée à l'EPS est exigée

Les cheveux longs seront attachés. Les chaussures lacées. Les bijoux posés.

UNE PAIRE DE CHAUSSURES PROPRES (OU CHAUSSETTES POUR L'ESCALADE) SORTIES DU SAC OBLIGATOIRE DANS LES GYMNASES

Un change est souhaitable en EPS et obligatoire pour les activités extérieures.



Les interdits :

La possession d'un téléphone portable, ou tout autre objet électronique.

La casquette à l'intérieur du gymnase

Les chewing-gums et les friandises

Les bagues, montres, colliers et bijoux pendant les cours d'EPS

Les désodorisants en spray sont interdits pour des raisons de sécurité



Les déplacements vers les installations (gymnase, hippodrome...) :

Se ranger dans la cour et rester groupés du collège aux lieux de pratique

S'arrêter à chaque intersection et attendre le signal de l'enseignant pour traverser.

Circuler sur les trottoirs. Ne pas retarder le groupe en traînant.

En car, se tenir assis dans le sens de la marche et **S'ATTACHER**

Une attitude respectueuse :

A la sonnerie : Se ranger dans la cour aux emplacements prévus.

Les élèves doivent se changer calmement et rapidement dans les vestiaires

Ne pas aller aux vestiaires avant que tout ne soit rangé

Dribbles ou jonglages interdits pendant les consignes

Ne pas aller aux toilettes sans autorisation. Attendre le professeur avant de quitter le gymnase

Respecter et ranger le matériel (**les dégradations seront facturées aux familles**)

Faire preuve de fair-play, de volonté et de respect envers les enseignants et les autres élèves ;

Le **REFUS DE PARTICIPER sera sanctionné**



Les INAPTITUDES

- Se référer au règlement intérieur

- **EXCEPTIONNELLEMENT LES PARENTS PEUVENT** demander à l'enseignant de ne pas faire participer leur enfant au cours d'EPS. Attention la réponse à la demande des parents est une TOLERANCE accordée par l'enseignant et/ou le chef d'établissement et en aucun cas ne peut être imposée par les parents (cf décret du BO). Ce n'est en aucun cas une dispense de cours des parents.

TOUTE ENTRAVE AU REGLEMENT SERA SANCTIONNEE PAR LE PROFESSEUR et L'ELEVE POURRA ETRE EXCLU DE COURS

Mise en place par les enseignants d'EPS sous couvert du chef d'établissement : Mme PINAUD

« Lu et approuvé »
Signature de l'élève

« Lu et approuvé »
Signature des parents